

ASSOCIATION CULTUELLE LES TÉMOINS DE JÉHOVAH DE FRANCE

Association cultuelle régie par la loi du 9 décembre 1905 et publiée au JO le 12 juin 1991

Siège social : 11 rue de Seine, 92100 Boulogne-Billancourt Bureaux : 2 rue Saint-Hildevert, 27400 Louviers Adresse postale : BP 625, 27406 Louviers Cedex Téléphone : 02.32.25.55.55 - SIREN : 387 675 804

Le 8 juin 2020

À TOUTES LES ASSEMBLÉES

Objet: Covid-19 — Lettre pastorale nº 11 (« Jéhovah nous fait confiance »)

Chers frères et sœurs,

À l'heure où les gouvernements assouplissent les règles de protection sanitaire, beaucoup s'interrogent sur la possibilité de visiter à leur domicile des membres de leur famille ou de l'assemblée, ou de participer à des activités en leur compagnie. En effet, nous sommes libres de nos choix. Comment gérer cette liberté en ayant le sens des responsabilités, particulièrement dans le contexte actuel ?

Jéhovah fait confiance à chaque chef de famille pour ce qui est de veiller au bienêtre spirituel, physique et affectif des siens (1 Cor. 11:3). Ces chrétiens 'assument leurs responsabilités' en prenant des décisions adaptées aux besoins spécifiques de leur famille (1 Pierre 3:16; Gal. 6:5, note). Par exemple, certains décideront que, dans le respect des mesures sanitaires, ils peuvent rendre visite à leurs proches ou aux membres de l'assemblée, ou les recevoir chez eux. Alors que d'autres, de santé fragile ou pour des raisons personnelles, préféreront s'en abstenir.

Comme Jéhovah, les anciens vous font confiance. Ils sont convaincus que, dans vos décisions, vous ne rechercherez pas « seulement vos propres intérêts, mais aussi les intérêts des autres » (Phil. 2:4). La liberté que Jéhovah nous accorde nous permet de lui prouver combien nous l'aimons. Il y a souvent plusieurs façons de bien agir. Nous voudrons donc respecter le choix que fera chaque chrétien pour lui ou pour sa famille, même s'il est différent du nôtre (1 Cor. 10:25-30).

Le Comité de la filiale a confiance en vous, sachant que votre motivation est la même que celle qu'avait Josué lorsqu'il a déclaré : « Mais quant à moi et à ma famille, nous servirons Jéhovah » (Jos. 24:15). Continuons ensemble à faire preuve en toutes circonstances de sagesse et de discernement (Prov. 2:10, 11).

Soyez assurés, chers frères et sœurs, de notre profonde affection fraternelle.

Vos frères,

Association Cultuelle les Temoins de Jehovah de France

PS à l'attention du coordinateur du collège des anciens :

Merci de bien vouloir faire lire cette lettre lors de la prochaine réunion de semaine de l'assemblée.